

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 027-242700607-20250310-2025_0057-DE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 mars 2025
Extrait des délibérations n°14**

Date de convocation : le 04 mars 2025. Date d'affichage : le 04 mars 2025

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 10 mars 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de HONDOUVILLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DEBUS.

Membres en exercice : 56

Présents : 47

Pouvoirs : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : DAUBEUF-LA-CAMPAGNE - EMANVILLE - SAINT-MESLIN-DU-BOSC

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Absent	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance - Excusée	BUISSON Sébastien - Absent
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry - Absent	DUMONT Françoise - Absente
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François - Absent
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabelle - Excusée - POUVOIR : M-N. CHEVALIER DAVOUST Francis DETAILLE Edouard LE MERRER Anita LEROY Hélène - Excusée - POUVOIR : A. LE MERRER LEVAVASSEUR Katiana - Absente ONFRAY Didier - Excusé - POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Absent	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky - Excusé - POUVOIR : J. LARGESSE LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme - Excusé	MORISSET Maryse
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Excusée - POUVOIR : H. BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Absente
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile - Excusée
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 mars 2025
Extrait des délibérations n°14**

**COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Objet : Création d'un budget annexe « Zone d'activités 3 »**

Depuis la loi NOTRe, la compétence « création, aménagement et gestion des zones d'activités économiques » est une compétence obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Dans son PLU, la commune du Neubourg a ciblé des terrains – à proximité de la zone commerciale « le Moulin du Bocage » – pouvant accueillir des activités économiques.

Ces terrains sont zonés AUac et sont sous orientations d'aménagement et de programmation (OAP). La surface totale de la zone est d'environ 65 000m² et les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes : ZB 244, 245, 246p, 247p, 323p, AP 58, 60, 84, 85, 86, 87. La communauté de communes, en accord avec la commune du Neubourg souhaite profiter de l'opportunité pour acquérir les parcelles, proposer de nouvelles solutions d'implantation pour des entreprises et ainsi renforcer l'attractivité du territoire.

Chaque lotissement doit avoir son propre budget annexe afin d'avoir un suivi des stocks, et d'équilibrer les recettes et les dépenses inhérentes à la zone.

Le budget annexe « Zone d'activités 3 » est donc destiné à être utilisé pour l'acquisition des terrains, la viabilisation de la zone, la vente des terrains aménagés ainsi que les autres dépenses courantes (électricité, espaces verts) et les recettes occasionnelles (taxe d'aménagement).

Il est précisé que ce budget doit être assujéti à la TVA.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2221-1 et suivants,
Vu l'avis favorable de la commission développement économique en date du 04 février 2025
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 03 mars 2025,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

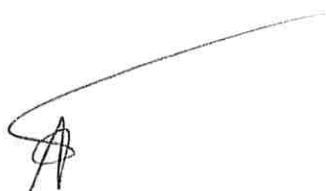
Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide la création d'un budget annexe « Zone d'activités 3 » à partir du 1^{er} janvier 2025,
- précise que le budget est assujéti à la TVA,
- autorise le président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance
Alain DEBUS**



**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**

